

Collection : Notes d'étude & de recherche de l'ISTOM

ISSN : en cours

Publication en ligne : 24/04/2019

Localisation : <https://publications-scientifiques.istom.fr/notes-detude-et-de-recherche.html>

Numérotation dans la Collection : N° 1

Sécuriser la pratique agricole en Guadeloupe : une nécessaire remise en cause de la politique nationale au profit d'une reconnaissance de la pluralité des parcours

Ivan Semjen¹, Baptiste Brigot¹, Mathilde Beuriot²

¹ Ingénieur en agro-développement international, Istom

² Docteur en géographie, Directrice de projets Institut Forhom/EGIS International

Conditions d'utilisation des métadonnées :

Les productions bibliographiques de l'ISTOM sont accessibles et peuvent être consultées, copiées, exportées et imprimées gratuitement. Elles peuvent être réutilisées à des fins non commerciales sans autorisation préalable sous réserve d'indiquer l'identifiant de la notice ou de fournir le lien vers la notice de la base ISTOM et de mentionner sa source.

Conditions d'utilisation des publications :

Les publications enregistrées et accessibles sont la propriété de leurs auteurs. Elles sont protégées par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle,

Pour citer ce document :

Semjen I., Brigot B., Beuriot M. (2019/04). Sécuriser la pratique agricole en Guadeloupe : une nécessaire remise en cause de la politique nationale au profit d'une reconnaissance de la pluralité des parcours. *Notes d'Etude et de Recherche de l'ISTOM* [en ligne]. n° 1, 10 P. Disponible sur <https://publications-scientifiques.istom.fr/notes-detude-et-de-recherche.html> (consulté le 24/04/2019). (ISSN en cours).

Sécuriser la pratique agricole en Guadeloupe : une nécessaire remise en cause de la politique nationale au profit d'une reconnaissance de la pluralité des parcours

Ivan Semjen¹, Baptiste Brigot¹, Mathilde Beuriot²

¹ Ingénieur en agro-développement international, Istom

² Docteur en géographie, Directrice de projets Institut Forhom/EGIS International

Résumé

A partir de deux études conduites en 2015, le présent article met en lumière la nécessité de repenser le modèle politique de financement et d'accompagnement de l'activité agricole en Guadeloupe. A l'aune du constat de la dichotomie entre modèle hérité de la colonisation et modèle informel, grandement majoritaire sur le territoire, le présent article montre combien il est vital de prendre en compte la pluralité des parcours dans les orientations politiques et de sortir d'une dépendance aux subventionnements néfaste à l'activité agricole dans son ensemble. C'est en proposant de regarder avec plus d'attention les alternatives aujourd'hui existantes que cette réflexion ouvre la voie à une réorientation des modèles de financement vers une plus grande durabilité de l'activité agricole guadeloupéenne.

Mots-clés : Agriculture / Guadeloupe / Politique de financement / Modèle alternatif

Summary - Secure agricultural practices in Guadeloupe: reconsidering the national politics in favor of a better acknowledgement of paths plurality

From two studies led in 2015, the present article highlights the necessity of reconsidering the political model of funding and supporting agricultural activity in Guadeloupe. The observation of a dichotomy between the inherited model from past colonization and the informal model, largely in majority within the territory, shows how necessary it is to take into account the plurality of paths in the political orientations in order to bring out the dependence on subsidies, which is harmful to all the activity. Looking more attentively at today's existing alternatives opens the way to a reorientation of funding models in order to achieve sustainability in Guadeloupian agricultural activity.

Key-words : Farming / Guadeloupe / Public Funding Policy / Agricultural Alternative Model

Introduction

Le présent article se propose de traiter de l'adéquation du cadre de la politique de financement de l'agriculture en Guadeloupe au regard des conditions réelles de l'exercice de cette activité sur le territoire. Cette réflexion est issue de la rencontre de deux travaux de mémoire de fin d'études à l'ISTOM¹, qui constituent deux portes d'entrées permettant d'aborder la question de la pertinence des outils de financement de l'agriculture guadeloupéenne.

Après une brève présentation du contexte agraire de la Guadeloupe, nous traiterons ainsi des différents mécanismes de financement de l'installation agricole et de leur difficile appropriation à l'échelon local. Nous approfondirons ensuite la question de ce clivage en comparant les stratégies financières et économiques de producteurs installés en fonction de leur intégration (ou non-intégration) au cadre de la politique de financement agricole. Enfin, nous évoquerons l'existence de dispositifs qui nous paraissent innovants au regard de leur capacité à pouvoir sécuriser l'activité agricole sur le territoire. *In fine*, il s'agira d'explicitier la question du repositionnement des pouvoirs publics vis-à-vis du financement de l'agriculture guadeloupéenne, et de dégager des pistes de réflexion sur les implications que ce changement pourrait avoir sur le modèle de développement à promouvoir à l'avenir.

Brève histoire de l'agriculture guadeloupéenne

Le contexte agraire de la Guadeloupe peut apparaître singulier à bien des égards. Une première particularité tient à la précocité du fait colonial, avec un processus de colonisation européenne qui s'opéra dès le 18^e siècle. A cette période, des négociants métropolitains vont avancer à une poignée de colons les capitaux nécessaires à la mise en place des «habitations-sucrières» (Schnakenbourg, 1987). Ces dernières sont de grandes propriétés agro-manufacturières de 150 à 300 hectares (ha), comprenant plusieurs dizaines d'esclaves, dont le travail est réparti entre les bâtiments de fabrication de sucre, les champs de canne, les jardins d'esclaves, et les espaces de friches herbeuses et/ou boisées. Les colons qui n'ont pas pu s'intégrer à l'aristocratie sucrière vont se rabattre sur les cultures dites «secondaires» moins exigeantes en capitaux et en esclaves (café, cacao, indigo, coton) et installer leurs habitations présentant un mode de fonctionnement similaire sur les zones agro-écologiques moins favorables (Sainton *et al.*, 2012). Tout au long des 18^e et 19^e siècles, les habitations seront soumises à une amplification des tensions sociales et de la concurrence internationale (cubaine, puis métropolitaine) qui les conduiront progressivement à la faillite.

Au milieu du 19^e siècle, les créanciers des habitations vont procéder à une restructuration du secteur agricole colonial en finançant la création des « usines-centrales », chargées de centraliser la fabrication du sucre de plusieurs habitations (Butel, 2007). Les industriels métropolitains rachèteront ensuite successivement les habitations et vont ainsi se constituer des patrimoines fonciers de plusieurs milliers d'hectares sur les meilleures terres (2 300 ha en moyenne) (Zébus, 1999). Ces nouvelles étendues seront mises en valeur grâce au travail des masses d'esclaves libres qui vont constituer un prolétariat rural plus ou moins stabilisé, composé de petits propriétaires, de colons paritaires (métayers) et d'ouvriers casés (Schnakenbourg, 2005). Mais ce nouveau mode de production agricole atteindra très rapidement ses limites, principalement en raison de l'extrême rapidité de l'augmentation des gains de productivité des usines centrales qui conduira à un effondrement des cours du sucre sur le marché mondial (Blérald, 1986). La première crise mondiale de surproduction agricole surviendra

¹. Brigot B. (2015), travail réalisé au sein de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), Secteur des études ; Semjen I. (2015), travail réalisé au sein de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Unité de Recherche en Zootechnie (URZ) et Unité Mixte de Recherche sur Système d'Élevage Méditerranéens et Tropicaux (UMR SELMET).

ainsi dès le début du 20^e siècle (Mazoyer et Roudart, 2002) en ébranlant durablement les capacités de maintien des usines et de tous les travailleurs qui en dépendent.

Au milieu du 20^e siècle, l'État français va déployer une vaste politique de transferts de fonds publics visant à permettre le passage d'une économie coloniale productrice de matières premières destinées à l'export, à une économie périphérique consommatrice de biens importés (Loi de départementalisation, 1946) (Massé, 1980 ; Rauzdel, 1995). Si le mode de production agricole va demeurer dual, il va être à présent maintenu par des capitaux publics délivrés par les institutions françaises, puis européennes. Les usines centrales sont progressivement démantelées et reconverties en sociétés anonymes subventionnées (Rocheteau, 1987). Quant à l'ensemble des travailleurs ruraux, ils vont alors moins se définir par leur vente de force travail aux usines que par leur positionnement vis-à-vis des dispositifs de l'aide publique. Une partie d'entre eux disposant d'un capital foncier suffisant (entre 5 et 20 ha), vont ainsi épouser la logique sectorielle de l'aide agricole et se spécialiser sur les cultures d'exportation (canne à sucre, puis banane) (Delcombel, 2008). L'autre partie des travailleurs ruraux disposant d'un capital foncier inférieur ou égal à 5 ha (80 % des exploitations agricoles recensées), se tourneront davantage vers la mise en place d'une polyculture vivrière associée à de l'élevage (Chia et Dulcire, 2005).

Cette brève description de l'histoire agricole de la Guadeloupe met finalement bien en évidence le fait que la mise en œuvre des politiques française et européenne s'inscrit, à l'échelle de la Guadeloupe, dans une perspective éminemment singulière, visant un double objectif d'accompagnement d'un processus de transition économique et sociale d'une part, et de maintien du caractère spécifiquement dual de l'agriculture d'autre part. Ce processus contribue à nourrir l'impression que nous avons affaire à l'application d'un modèle de développement particulier sur une réalité socio-économique tout autre. A ce titre, l'analyse des outils de financement de la politique nationale d'installation agricole et de leur appropriation à l'échelle locale est très illustrative de ce décalage.

La difficile appropriation par les porteurs de projet des outils de financement de la politique nationale d'installation agricole

Il existe trois principaux outils de financement mis à disposition des porteurs de projet d'une installation agricole, et qui présentent chacun des critères d'éligibilité particuliers. Ces outils sont effectivement à l'image de la politique d'installation métropolitaine, ce qui, comme nous le verrons par la suite, va générer un certain nombre de contraintes avec lesquelles les producteurs doivent composer afin de pouvoir viabiliser leur activité.

Présentation des principaux outils de financement de l'installation agricole

Les deux premiers outils de financement de l'installation agricole les plus emblématiques sont interdépendants. Il s'agit du programme de financement européen pour l'agriculture (FEADER) et des prêts bancaires. Le premier comprend une subvention pour l'investissement initial, pouvant couvrir jusqu'à 80 % des frais nécessaires pour l'achat de matériels et d'infrastructures. Seulement, ce système fonctionne par remboursement des frais avancés. De plus, la mobilisation de cette subvention impose l'obligation pour les porteurs de projet de disposer d'une part d'autofinancement. Cela a pour résultante que l'essentiel des porteurs de projet se voient contraints de devoir contracter un prêt bancaire qui va englober la totalité de leur besoin de financement.

Pour avoir accès à ce prêt bancaire, le porteur de projet est dans l'obligation de répondre à trois critères principaux. Il doit d'abord prouver que son installation lui permettra d'atteindre une viabilité économique. Les banques évaluent cette viabilité comme l'atteinte à cinq ans d'une rémunération équivalente au SMIC. Cette exigence incite le porteur de projet à insérer son entreprise agricole dans les filières et les marchés agricoles traditionnels d'exportation qui sont très structurés et donc considérés comme sécurisés (canne à sucre, banane), ce qui rassure et favorise l'obtention d'un prêt. Par ailleurs, si l'historique bancaire personnel du porteur est accessible à la banque, celle-ci évalue également la solvabilité du client au regard de son parcours. Les deux premiers outils présentés n'en font finalement qu'un et tendent à recentrer toute la prise de décision quant à l'installation des porteurs de projet à l'initiative des seules banques.

Le troisième principal outil de financement de l'installation est la Dotation au Jeune Agriculteur, communément appelée DJA. Il s'agit d'un parcours d'installation orchestré par plusieurs acteurs du monde agricole qui comprend toutes les étapes d'installation, de l'émergence de l'idée du projet jusqu'à l'accompagnement à sa mise en place. A l'issue de ce parcours, les porteurs bénéficient d'une dotation évaluée en fonction des besoins de financement et du type de projet. Quatre grands critères d'éligibilité président à l'obtention de l'accompagnement et de la dotation : il faut avoir entre 18 et 40 ans, être diplômé d'une formation agricole de niveau 4 minimum (correspondant à l'obtention d'un Brevet ou bien d'un Baccalauréat Professionnel), bénéficiaire d'une Surface Minimum d'Assujettissement de 2 ha, ainsi que d'avoir pour objectif d'atteindre la viabilité économique à cinq ans.

Tableau n°1 : Les outils de financement de la politique d'installation agricole

Dispositifs	Critères d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none"> • Subventions FEADER 	<ul style="list-style-type: none"> - Être en mesure d'avancer le montant de la subvention - Avoir une part d'autofinancement (prêt bancaire)
<ul style="list-style-type: none"> • Prêt bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Viabilité économique de l'entreprise (revenu > smic) - Agriculture soutenue par des filières sécurisées - Solvabilité du client au regard de son historique bancaire
<ul style="list-style-type: none"> • DJA 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir entre 18 et 40 ans - Diplôme agricole niveau IV - SMI 2 ha pondérés = 15 ha en agriculture de plantation - Viabilité économique à 5 ans

Source : Auteurs

Les obstacles à la mobilisation des outils de financement de l'installation

Les critères d'éligibilité des différents outils de financement de l'installation agricole poussent les porteurs de projet à investir dans leurs outils de production et renvoient à la possession ou l'usufruit de trois grands types de ressources : des connaissances et des compétences spécifiques, des débouchés commerciaux considérés comme fiables, ainsi que du foncier à disposition². C'est au niveau de la disponibilité de ces ressources que nous pouvons constater plusieurs décalages majeurs quant à la possibilité réelle pour les porteurs de projet à être en capacité de mobiliser les différents outils de financement présentés.

Tout d'abord, les prérequis en termes de formation et, plus particulièrement de compétences que requiert le métier d'agriculteur, sont très difficilement accessibles dans leur totalité. Pour pouvoir solliciter les outils de financement mis à disposition des porteurs de projet, ceux-ci doivent réunir trois grands champs de compétences. Le premier regroupe les compétences de chef d'entreprise, c'est-à-dire être en mesure de monter son plan d'affaires (ou business plan), son prévisionnel, avec des capacités de gestion suffisamment fines pour rebondir et maîtriser son système de production et le rendre résilient. Il faut également des compétences administratives, comprenant des capacités de lecture de son territoire et de ses acteurs, cerner le lien avec les volontés politiques, aller chercher l'information chez les institutions, accumuler les savoirs procéduraux, le tout pour viabiliser et insérer son outil de production dans une perspective de développement durable et le rendre

². Il n'est fait référence ici qu'aux critères d'éligibilité imposés par les structures qui instruisent les dossiers des porteurs de projet. En effet, il aurait pu être fait mention d'autres critères comme par exemple la mobilisation de la main d'œuvre mais en l'occurrence, la politique ne s'intéresse qu'au chef d'exploitation.

suffisamment robuste pour éviter de le rendre dépendant à un ou deux facteurs extérieurs (telles que des subventions spécifiques). Enfin, des compétences techniques de conducteur d'atelier de production sont nécessaires, comprenant tous les savoir-faire par rapport à la maîtrise d'outils matériels (outils agraires) ainsi qu'organisationnels (*e.g.* planning cultural). Or en Guadeloupe, les formations agricoles de niveau IV (type BPREA³) sont pour l'essentiel orientées vers l'acquisition de compétences techniques, peu de place étant laissée aux autres catégories de savoirs.

Ensuite, la fiabilité des débouchés commerciaux, vers lesquels les porteurs de projets sont amenés à se positionner, est somme toute discutable. Bien que les deux filières traditionnelles d'exportation trouvent effectivement leur place et leur logique dans l'historique du territoire guadeloupéen (sucre, banane), elles ne sont aujourd'hui plus compétitives face aux pays du groupe Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) présentant une législation du travail et environnementale plus souple. Pour perdurer, elles doivent donc être maintenues par de nombreuses subventions⁴ appelées pourtant à diminuer face aux plaintes déposées par les pays ACP devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Comme explicité à l'unanimité par les acteurs agricoles rencontrés, sans ces subventions, ces produits seraient vendus à perte. Ces filières très dépendantes de l'interventionnisme de la politique publique se retrouvent donc à présent fragilisées par le contexte de désengagement progressif de l'Etat, les rendant de fait moins incitatives pour les producteurs⁵. En revanche, bon nombre de filières de cultures dites «patrimoniales⁶» aujourd'hui peu structurées et/ou soutenues sont prometteuses par le simple fait qu'il existe une demande locale en expansion qui est très peu, voire non satisfaite (Ducrot, 2014 ; Delcombel, 2008).

Enfin, la question de la disponibilité de la ressource foncière est aussi en proie à des paradoxes. En effet, la conjugaison des moyens nécessaires pour mobiliser les financements mis à disposition par la politique nationale d'installation incite les agriculteurs à prévoir une surface d'exploitation trois à quatre fois supérieure à la taille moyenne des exploitations. Par exemple, la canne à sucre nécessite une quinzaine d'hectares pour atteindre le seuil de viabilité économique, environ une dizaine d'hectares pour la banane, tandis que la taille moyenne des exploitations est de 4,1 ha. D'autre part, d'après la Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF), il y aurait en 2014 près 12 000 ha à vocation agricole qui sont potentiellement disponibles mais gelés par divers mécanismes tels que l'indivision, et les perspectives (réelles ou non) de déclassement des terres agricoles. D'un autre côté, les porteurs de projet souhaitant s'installer mais ne possédant pas de terre doivent attendre jusqu'à plusieurs années pour avoir accès à du foncier agricole.

Cet ensemble de critères d'éligibilité et de ressources nécessaires pour mener à bien un projet d'installation génère donc un certain nombre de contraintes, qui président aux choix des porteurs de projet et entraînent une forte dichotomie dans le paysage agricole. Seulement 20 % des installations se font selon le cadre défini par la politique publique et mobilisent les outils de financement qui y sont associés, tandis que 80 % des installations se font en dehors de ce cadre et relèvent de stratégies alternatives de sécurisation du financement que nous décrivons ci-après. Ces multiples inadéquations au niveau de l'installation agricole ont contribué au renforcement d'un clivage entre deux grands types d'agriculture, auxquels correspondent différents modes de conduite d'exploitation explicités ci-dessous.

Le clivage des stratégies financières et économiques des producteurs installés

³. Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole.

⁴. En particulier dans le cadre du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI). Son objectif global est « *d'améliorer la compétitivité économique et technique des filières agricoles en tenant compte de leurs handicaps géographiques et économiques, notamment de l'éloignement, de l'insularité, de la faible superficie, du relief et du climat difficile, de la dépendance économique vis-à-vis de certains produits d'importation et de la concurrence internationale* » (source : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/Qu-est-ce-que-le-POSEI>)

⁵. Ceux déjà installés tendent par ailleurs, depuis un certain nombre d'années, à se désengager de ces productions d'exportation « traditionnelles », soit pour se reconverter sur d'autres productions, soit pour aller jusqu'à quitter le secteur agricole.

⁶. On entend par « culture patrimoniale » l'ensemble des productions présentes anciennement sur le territoire guadeloupéen hors canne à sucre et banane (cultures de rente dites secondaires comme le café, cacao, vanille, ou bien diverses cultures vivrières-maraîchères).

Les différents modes de conduite d'exploitation en Guadeloupe peuvent être schématiquement regroupés en deux grandes catégories principales, en fonction du degré d'intégration des agriculteurs au cadre de la politique nationale et européenne concernant le financement agricole⁷. La pertinence de ces deux grandes catégories est aujourd'hui acceptée par l'essentiel des acteurs du secteur agricole, tout d'abord par les agriculteurs eux-mêmes qui se reconnaissent au sein de ces catégories mais également, par les différents organismes chargés du développement agricole⁸. Elles ont été formalisées par le monde de la recherche sous le vocable d'agriculture «de vitrine» et «d'arrière-boutique» (Chia et Dulcire, 2005). Pour chacune d'entre-elles, nous nous proposons à présent de décrire les différentes sources de financement mobilisables par les agriculteurs dans le cadre de l'exercice quotidien de leur activité professionnelle, pour aborder ensuite les logiques de fonctionnement technico-économiques inhérentes à ces deux grands types de système de production et terminer sur les limites respectives de chacun des deux modèles.

Le modèle de l'agriculture «de vitrine» correspond au type d'agriculteurs parfaitement éligibles au parcours national d'installation. Une fois installés, ces derniers peuvent mobiliser deux voies principales pour le financement de leur activité.

La première relève de la perception de subventions européennes délivrées dans le cadre du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI), dont le montant est directement indexé sur les volumes produits (sont ici concernées les filières agro-exportatrices traditionnelles de la canne à sucre et de la banane, ainsi qu'un petit nombre de filières qualifiées de « diversification » telles que l'ananas, le melon, ou encore la viande bovine). La seconde voie possible de financement réside dans l'avancement des intrants de la part des organisations professionnelles (engrais, concentrés alimentaires, produits phytosanitaires ou zoopharmaceutiques), qui se remboursent lors de la commercialisation en percevant un intérêt (d'un montant variable en fonction des filières concernées).

La logique technico-économique des agriculteurs qui ont recours à ces deux voies de financement tient à la spécialisation productive. Cette logique conduit les agriculteurs à mobiliser des surfaces et des capitaux relativement importants par rapport à leur force de travail, afin de mettre en œuvre des systèmes de production tournés vers des marchés de produits standardisés tels que les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ou bien l'Export. Mais la mise en œuvre d'un très faible nombre d'activités orientées sur des marchés peu rémunérateurs ne permet pas à ces types de systèmes de production de dégager une efficacité économique réelle (avec de faibles productivités globales de la surface et du travail, traduisant de très faibles économies d'échelle) (Semjen, 2015). Celle-ci est en revanche compensée par la perception de subventions qui permet aux agriculteurs de dégager un revenu supérieur au SMIC, mais favorise de fait une logique de type rentière. Les limites de ce modèle sont ainsi directement liées à la dépendance des systèmes de production qu'il favorise vis-à-vis de transferts publics appelés à diminuer. Ces derniers s'avèrent d'autre part particulièrement sensibles à l'intensification des régimes concurrentiels dans un contexte de libéralisation des marchés agricoles, qui fait peser de sérieuses menaces sur la viabilité économique de tels systèmes de production.

Le modèle d'agriculture «d'arrière-boutique» correspond, à l'opposé, aux agriculteurs qui ne sont pas ou très imparfaitement intégrés au cadre de la politique de financement agricole, c'est-à-dire non éligibles à la perception de subventions. Pour ces derniers, nous avons relevé trois principales voies alternatives leur permettant de financer leur activité agricole.

La première réside dans la mobilisation d'épargnes rotatives, à l'image des tontines africaines, qui s'inscrivent dans le cadre de réseaux familiaux et de voisinage (appelées en fonction des localités : cagnottes, loteries,

⁷. Nous n'ignorions pas ici le fait qu'il puisse exister un ensemble d'exploitations composites, intégrées à des degrés très variables à ce cadre politique. Pour autant, ce découpage même s'il apparaît, à certains égards, caricatural, permet de bien rendre compte des conditions réelles de l'exercice de l'activité agricole telles qu'elles s'imposent quotidiennement aux agriculteurs de ce territoire au regard du caractère éminemment dual de l'agriculture guadeloupéenne.

⁸. Chambre d'Agriculture, DAAF, instituts techniques, interprofessions.

kalibouka, chitou, etc., Lanoir L'étang, 2005). Ces dernières peuvent permettre de financer l'acquisition de petits matériels (type motoculteurs) et peuvent donc remplir à ce titre une fonction d'investissement. Une seconde voie alternative de financement de l'activité agricole renvoie à la pratique de la pluriactivité, pouvant être individuelle mais aussi familiale qui, en fournissant ainsi une trésorerie régulière, peut permettre de financer des dépenses courantes tel que l'achat des intrants. Enfin, la troisième voie principale de financement renvoie à la mobilisation de circuits commerciaux discrets ou informels (vente aux marchés pour les produits végétaux, abattage et vente des animaux à la ferme) qui représentent une source directe de liquidités.

En termes de logique de fonctionnement technico-économique, les agriculteurs inscrits dans ce modèle tendent à investir le seul facteur qu'ils ont en abondance : leur travail (comparativement à la surface et au capital), afin de mettre en place des systèmes de production très diversifiés (de type polyculture vivrière associée à l'élevage) et tournés vers les marchés de proximité. En revanche, ces exploitations ne bénéficient d'aucun appui financier des grands organismes de développement, leur capacité à dégager un revenu décent (supérieur ou égal au SMIC) ne repose que sur leur travail propre. Si les limites de ce modèle ne semblent donc pas directement imputables à sa logique de fonctionnement technico-économique, il est possible d'en relever pour chacune des sources de financement qu'il mobilise. Tout d'abord en ce qui concerne les épargnes rotatives, elles tendent à être de plus en plus détournées de leur finalité productive en finançant la mise en place de petites activités commerciales ou bien l'achat de biens de consommation. La pratique de la pluriactivité a, quant à elle, pour effet logique de diminuer la productivité du travail agricole (et pas nécessairement celle du travail total), ce qui peut contribuer, dans une certaine mesure, à limiter la compétitivité de la petite agriculture familiale. Enfin pour ce qui est du recours aux circuits de commercialisation discrets et informels, les marchés de proximité qu'ils permettent d'atteindre sont soumis à une rapide saturation en raison de la relative étroitesse de la demande que représentent les réseaux familiaux et de voisinage.

Tableau n°2 : Clivage des stratégies financières et économiques des agriculteurs guadeloupéens

	Agriculture de « vitrine »	Agriculture « d'arrière boutique »
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions indexées sur volumes produits (POSEI - UE) • Avancement des intrants remboursés sur commercialisation (OP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Epargnes tournantes (<i>cagnottes, loteries, kalibouka, chitou...</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Pluriactivité (individuelle, familiale) • Circuits commercialisations discrets et informels
Logique de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialisation productive (surface, capitaux, et marchés importants) • Faible efficacité économique, logique rentière 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement du travail avec systèmes de production diversifiés • Economies de gamme (productivité surface et travail)
Limites des modèles	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance transferts publics appelés à diminuer • Intensification régimes concurrentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence avec financement des biens de consommations, activités commerciales • Limitation productivité du travail agricole • Saturation des marchés de proximité

Source : Auteurs

La description de ces deux modèles et de leurs limites respectives montre bien *in fine* la nécessité d'un repositionnement des pouvoirs publics par rapport au financement de l'agriculture de ce petit territoire insulaire avec, d'une part, une agriculture « de vitrine » complètement intégrée aux dispositifs de l'aide agricole mais dont la viabilité économique est progressivement remise en question par le processus de libéralisation et,

d'autre part, une agriculture «d'arrière-boutique» qui, demeurant cantonnée aux marges en termes d'accès aux ressources productives (en particulier financières mais également foncières, d'accès aux marchés, etc.), ne dispose pas de grandes perspectives de développement.

Nous faisons donc ici état d'un blocage, mais qui n'est pas pour autant immuable. En effet, comme nous allons maintenant l'évoquer, il existe d'ores et déjà des dispositifs innovants, portés par différents types d'organismes, susceptibles de permettre une sécurisation de l'activité agricole sur le territoire.

Les dispositifs innovants favorisant la sécurisation de la pratique agricole

Trois dispositifs ont retenu notre attention vis-à-vis de leur potentiel à lever des freins majeurs à l'installation agricole et à ouvrir des perspectives nouvelles aux porteurs de projet mais également aux producteurs installés aussi bien dans le cadre d'une agriculture de «vitrine» que «d'arrière-boutique». Pouvant être complémentaires entre eux, ils peuvent permettre de pallier les décalages observés par rapport à l'accès aux ressources-clés permettant la viabilisation et la sécurisation d'une activité agricole en Guadeloupe, que sont l'accès au capital, au foncier et au marché.

Le premier est porté par **l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**. Il s'agit d'une association proposant un accompagnement au montage de projet ainsi que des produits financiers de type microcrédit. L'atout majeur de ce dispositif réside dans le fait d'accompagner des petits projets existant la plupart du temps de manière informelle, pour les rendre officiels et viables, peu importe leur échelle. La non-exigence de générer un SMIC rend à cet égard bien compte de cette posture, en permettant ainsi aux porteurs de projet d'y inclure une stratégie de pluriactivité tout en fortifiant leur système économique à l'échelle du ménage. Mais le principal point d'intérêt du dispositif a trait à la méthode d'accompagnement de mise en place d'une activité ou d'un agrandissement si celle-ci existe déjà. L'ADIE propose un accompagnement en deux étapes. La première consiste en la mise en place d'un projet test à plus petite échelle que la taille finale que celui-ci doit atteindre. La seconde partie consiste au déploiement total du projet dans toute son envergure, cela a pour avantage de permettre au porteur de projet de tester son projet à plusieurs niveaux : au niveau de la temporalité, c'est-à-dire si son activité est compatible avec les autres en termes de calendrier et de volume horaire, au niveau de la prise en main des modalités des déclarations administratives, ainsi qu'au niveau financier pour avoir un aperçu du bon fonctionnement et des gains générés. Pour chacune des deux étapes, un microcrédit est attribué de manière à sécuriser d'une part le financeur et d'autre part, le porteur dans sa démarche de création ou d'officialisation d'activité⁹.

Le second dispositif s'attache à une des plus importantes problématiques actuelles dans le domaine de l'installation et du développement agricole guadeloupéen, celle du foncier. Il est porté depuis début 2015 par **l'association Projectiva Couveuse**, qui comprend un accompagnement quasiment total du porteur de projet : de l'émergence de l'idée du projet jusqu'à sa mise en place en passant par une étape innovante qui est celle du test d'activité à l'image des Espaces Test en France métropolitaine. On propose ainsi d'abord aux porteurs de projet de tester leur projet sur des petites surfaces, pour se confronter à la réalité du métier d'agriculteur dans toutes ses dimensions. Les porteurs de projets sont ensuite mis en relation avec des agriculteurs en voie de cessation d'activité de manière à mettre en place un tuilage entre cédant et repreneur et de permettre ainsi une transmission du foncier voire d'outils de production et ce, dans les installations bien spécifiques hors « cadre familial ». Cet outil a le mérite de pouvoir faire émerger une confrontation entre deux visions de l'agriculture grâce à la rencontre entre deux générations, générant potentiellement de nouveaux modes de faire résultant des interactions entre cédant et repreneur. Cette opportunité d'accompagnement par une mise en réseau intergénérationnel apparaît comme une des clés possibles de mutation forte dans le domaine de l'agriculture en Guadeloupe.

Le dernier dispositif est initié **par le Parc National**. Celui-ci a pour but de favoriser des filières de cultures «patrimoniales» encore peu structurées, ainsi que de stimuler une agriculture biologique valorisant les

⁹. Pour les conditions d'attribution des prêts, voir Brigot, 2015.

ressources génétiques locales voire endémiques (groseille pays, café, cacao, vanille notamment). Ce soutien se concrétise par un accompagnement des porteurs de projet qui bénéficieront d'une relecture de leur projet avec des experts, un appui à la mise en place de leur activité (suivi de proximité avec une attention tournée vers la gestion, l'administratif et la technique, soit une approche globale de l'exploitation) ainsi que d'une subvention de l'ordre de 5 000 euros. En orientant de cette manière des porteurs de projet (déjà installés ou non) vers la production de produits à très haute valeur ajoutée (car spécifiques à un terroir donné, plus respectueux vis-à-vis de l'environnement et tournés vers des marchés non satisfaits et en expansion), ce dispositif présente lui aussi un potentiel très intéressant en permettant aux agriculteurs de répondre aux enjeux émergents d'une production agricole durable.

Conclusion

Nous avons vu que le cadre de la politique de financement de l'agriculture en Guadeloupe permettait de conserver le dualisme et l'extraversion du mode de production agricole hérité de la période coloniale. Par la suite, la description des principaux dispositifs de financement de l'installation agricole et leurs critères d'éligibilité respectifs, a permis d'approfondir notre réflexion sur l'accès aux ressources et aux marchés en montrant les contraintes auxquelles étaient confrontés les candidats à l'installation. Il est ainsi ressorti que les difficultés qu'éprouvaient les candidats à l'installation pour mobiliser les outils de financement à leur disposition (subventions FEADER, prêt bancaire et DJA) tenaient en grande partie à l'existence de disparités concernant l'accès aux connaissances et compétences spécifiques qu'exige le métier d'agriculteur, à des débouchés commerciaux fiables, ainsi qu'à la disponibilité de la ressource foncière.

L'identification de ces différents points de blocage permet d'expliquer pourquoi la grande majorité des installations agricoles se réalisent en dehors du cadre défini par la politique publique mais aussi, de saisir par la suite la problématique du clivage des modes de conduite d'exploitation agricole (couramment reprise pour qualifier l'agriculture guadeloupéenne). La caractérisation des stratégies financières et économiques de producteurs installés en fonction de leur appartenance à une agriculture «de vitrine» ou «d'arrière-boutique» a apporté des enseignements qui vont également dans le sens du constat d'un lien entre une inégale intégration aux dispositifs de l'aide publique et un inégal accès aux ressources et aux marchés. Au-delà de cette opposition, c'est surtout l'essoufflement d'un modèle global de développement (compte-tenu des limites respectives des deux grands types d'agricultures décrits) que nous avons souhaité mettre en évidence.

Finalement, le caractère «innovant» des dispositifs évoqués en dernière instance tient en grande partie à leur posture commune de vouloir composer avec l'existant, en tendant vers un accès plus équitable à l'information, au foncier, au capital et au marché. Ces dispositifs peuvent effectivement intéresser de manière différenciée aussi bien l'agriculture «de vitrine» que «d'arrière-boutique», en les aidant à se transformer et à tendre vers un modèle commun plus à même de relever le défi du «développement durable». De la même manière, l'émergence de dispositifs alternatifs aura peut-être bien le mérite de pousser les institutions «classiques» du monde agricole (Chambres consulaires, interprofessions, etc.) à progressivement infléchir leur politique, comme on le constate déjà sur le territoire métropolitain, avec un intérêt de plus en plus marqué pour l'agriculture biologique et la commercialisation par circuits courts.

Bibliographie

BESNARD S. (2014), Note d'étude : Valorisation des terres agricoles disponibles de Guadeloupe, Direction de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, 14 p.

BLERALD A.-P. (1986), Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVIIe siècle à nos jours, Editions Karthala, Paris.

- BUTEL P. (2007), Histoire des Antilles Françaises, Editions Perrin, Collection Tempus, Paris, 576 p.
- BRIGOT B. (2015), Identification des réponses des dispositifs d'appui à la création d'entreprise hors politique nationale aux contraintes de l'installation agricole en Guadeloupe, Mémoire de fin d'études, ISTOM, 109 p.
- CHIA E., DULCIRE M. (2005), La vitrine ou l'arrière-boutique ? Le rôle des Contrats Territoriaux d'Exploitation en Guadeloupe. *Gérer et comprendre*, n°81, pp. 25 -37.
- DELCOMBEL E. (2008), Organisation de l'action collective et rôle de la puissance publique pour le développement de l'agriculture guadeloupéenne. Les difficultés du modèle coopératif et de la concertation entre acteurs, Thèse de Doctorat en Economie, Laboratoire CIRAD - TERA, Montpellier, 524 p.
- DUCROT A. (2014), L'agriculture familiale en Guadeloupe : contours, caractéristiques et potentiel pour un système de soutien spécifique, Direction de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, 23 p.
- LANOIR L'ETANG L. (2005), Réseaux de solidarité dans la Guadeloupe d'hier et d'aujourd'hui, Editions L'Harmattan, Paris.
- MASSE R. (1980). La fin des plantations ? Evolution des formes de soumission du travail dans deux sociétés néo-coloniales : Martinique et Guadeloupe, Les Classiques des sciences sociales, Saguenay.
- MAZOYER M., ROUDART L. (2002), Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine, Editions du Seuil, Paris.
- RAUZDEL R. (1995), Introduction à la sociologie du développement de la Guadeloupe, Editions Publisud, Paris.
- REGION GUADELOUPE (2014), Evaluation Environnementale Stratégique (ESS) du Programme de Développement Rurale FEADER de la région Guadeloupe et de Saint Martin pour la période 2014-2020, 124 p.
- ROCHETEAU G. (1987), Rapport de Synthèse, IN *Deverre, Enjeux fonciers dans la Caraïbe*, Editions INRA et Karthala, Paris, pp. 215 - 225.
- SAINTON J.-P., BOUTIN R., CHATEAU-DEGAT R., HO-FONG-CHOY CHOUCOUTOU L., MAUVOIS G. (2012), Histoire et Civilisation de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Petites Antilles) Le temps des matrices : économie et cadres sociaux du long XVIIIe siècle, Editions Karthala, Paris.
- SCHNAKENBOURG C. (1987), La disparition des « habitation-sucrieries » en Guadeloupe (1848-1906). Recherche sur la désagrégation des structures préindustrielles de la production sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Tome 74, n°276, pp. 258 -309.
- SCHNAKENBOURG C. (2005), L'immigration indienne en Guadeloupe (1848-1923). Coolies, planteurs, et administration coloniale, Thèse de Doctorat en Histoire Contemporaine, Université de Provence, Marseille, 1428 p.
- SEMJEN I. (2015), Les pratiques d'intégration agriculture-élevage au sein des exploitations guadeloupéennes, Mémoire de fin d'études, ISTOM, 119 p.
- ZEBUS M.-Fr. (1999), Paysannerie et économie de plantation. Le cas de la Guadeloupe, 1848-1980, *Ruralia*, N° 05, 20 p.